



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Infirmiers en psychiatrie

Question écrite n° 2912

Texte de la question

M. Koffi Yamgnane attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation inégale des infirmiers de secteur psychiatrique depuis la fusion des deux formations en 1992, psychiatriques et soins généraux, préparant au diplôme d'Etat d'infirmiers. La reconnaissance d'équivalence des anciens diplômes des infirmiers de secteur psychiatrique nécessaire à l'unification de la formation s'est faite en 1994 après une période de revendications sous le ministère de Simone Veil. Cependant, cette décision, suite aux plaintes de deux associations professionnelles, fut annulée le 26 octobre 1994 par arrêté du Conseil d'Etat au motif de non-respect de directives européennes. Cette remise en cause conduit aujourd'hui à une situation d'inégalité au détriment des infirmiers de secteur psychiatrique dans le cadre d'une même profession et d'une même pratique de la santé publique. En conséquence, il demande l'avis du Gouvernement sur ce sujet afin de pouvoir répondre aux attentes légitimes des membres de la profession.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé informe l'honorable parlementaire que dès son entrée en fonction, il s'est attaché à travailler à résoudre ce problème. Après avoir entendu les différents points de vue, et pris l'attache des autorités communautaires, le secrétaire d'Etat a rencontré le commissaire Monti. Une solution semble effectivement possible, mais différente de celle prévue par le précédent gouvernement. Celle-ci n'avait pas abouti, car elle nécessitait une modification importante d'une directive européenne, ce que la Commission n'aurait pas accepté. La solution proposée est la création d'un nouveau diplôme d'Etat qui permettra aux infirmiers titulaires du diplôme de secteur psychiatrique de travailler dans les services hospitaliers de toute nature, puis de s'installer en ville ou de circuler dans l'Union européenne sous réserve de conditions d'expérience ou de stage encore à négocier.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2912

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2847

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3612